Amnesty International

BULLETIN D'INFORMATION 317/2004

BRÉSIL

L'interminable attente pour que soit rendue justice

Index AI : AMR 19/024/2004 ÉFAI

Jeudi 9 décembre 2004

DÉCLARATION PUBLIQUE

Le procès de quatre officiers de la police militaire, accusés du meurtre de Josenildo João de Freitas Junior à Caruaru en 1999, qui devait s'ouvrir à Recife le 16 novembre a été reporté pour la seconde fois.

Amnesty International craint que ces délais n'ajoutent inutilement à la détresse de la mère de Josenildo, Elma Novais, qui a déjà reçu des menaces de mort en raison de ses efforts pour que les responsables présumés du meurtre de son fils soient traduits en justice.

L'organisation appelle les autorités à veiller à ce qu'aucun nouveau délai n'interfère avec le droit d'Elma Novais de demander réparation pour la mort de son fils.

Complément d'information

Quatre policiers ont été arrêtés et inculpés du meurtre de Josenildo João de Freitas Junior en décembre 2001, après la diffusion d'une émission de la télévision nationale dénonçant la corruption de la police à Caruaru et établissant un lien entre les quatre policiers, les « escadrons de la mort » et le crime organisé dans cet État du Brésil.

Elma Novais a mené son combat pour que soient jugés les accusés au prix de grands sacrifices. Elle-même et ses enfants ont subi des menaces, des actes d'intimidation, des arrestations arbitraires et des agressions physiques. Bien que la campagne qu'elle a menée lui ait valu un soutien national et international considérable, la situation de sa d'être famille continue extrêmement Après préoccupante. l'appel de Commission interaméricaine des droits de l'homme pour que soient prises un certain nombre de mesures de précaution dans cette affaire, Elma Novais a bénéficié d'une protection de la police fédérale. Néanmoins ses enfants ne bénéficient que d'une protection limitée.

Les autorités de l'État de Pernambouc ont récemment reconnu l'existence « d'escadrons de la mort » dans leur État. Le courage d'Elma Novais, qui a refusé de céder aux menaces et actes d'intimidation et la pression juridique constante qu'elle a su appliquer ont

été décisifs pour aboutir à ce résultat. Elle a récemment obtenu deux récompenses pour son travail en tant qu'avocate.

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International à Londres, au +44 20 7413 5566, ou consulter le site http://www.amnesty.org